

De : HES - Homosexualités et Socialisme [mailto:hes@hes-france.org]

Envoyé : lundi 20 avril 2015 17:03

À :

Objet : Newsletter #17 | Adhere a HES | Atelier sur la transidentité



Toi aussi, adhère à HES !



Cher-e ami-e,

Cher-e camarade, HES a entamé l'année avec ambition et exigence lors de son assemblée générale à Lille : réfléchir, proposer, moderniser ses outils en un mot, militer. Du récent printemps des associations à Paris à la série de réunions "décortiquons-les" pour mieux appréhender le fonctionnement des groupes réactionnaires, en passant par un débat sur la transidentité à Bordeaux, le bureau national d'HES tout comme les délégués de groupes locaux consacrent du temps, bénévolement, aux ambitions militantes que nous nous donnons quotidiennement. Pour faire vivre une association comme la nôtre, **à une époque où il est facile de se tenir informé par réseaux sociaux**, nous avons besoin de chacun d'entre vous : adhérer, ce n'est pas simplement s'informer, c'est participer à une démarche collective et militante, c'est se donner les moyens d'organiser nos ambitions. **Alors, si cela n'est pas déjà fait**, je t'invite dès maintenant à adhérer à HES en te munissant de ta carte bancaire et en



cliquant sur la carte d'adhérent-e 2015 ci-dessous : Je te rappelle que l'adhésion est valable pour l'année civile et qu'elle te permettra de prendre part aux votes des adhérent-e-s jusqu'au 31 décembre 2015. Je reste, tout comme les autres membres du BN et délégués de groupes locaux, à ta disposition pour t'accompagner dans cette démarche qui nous engage collectivement. A bientôt ! **Sophie Roques** Trésorière d'HES



Samedi 25 avril à 15 heures à la Fondation Jean Jaurès, 12, cité Malesherbes ([ici](#) sur le plan) retrouvez-nous au premier atelier-formation d'HES, coordonné par Lennie Nicollet, membre du BN chargé de la formation, la transidentité état des lieux, histoires et combat*, avec : Clémence Zamora-Cruz, porte-parole de l'Inter-LGBT et présidente d'Acceptess-T (c'est [ici](#)) Laurène Chesnel, présidente d'Acthe (c'est [là](#)). Comme nous l'indiquions dans notre profession de foi "HES se réinvente", la situation des personnes trans est à l'ordre du jour pour HES en 2015. Pour permettre à chacun d'appréhender la problématique, d'être informé des dernières évolutions législatives à Malte, en Norvège ou, plus anciennement, en Argentine, nous avons souhaité organiser cet atelier avec Laurène, de Acthé, et Clémence, d'Acceptess-T. A samedi !

PMA : pour la Cour d'appel d'Aix, un enfant est le fruit d'un "projet



parental"

La Cour d'appel d'Aix-en-Provence a reconnu, mardi 15 avril 2015, l'adoption plénière d'un enfant, né après une PMA, par l'épouse de sa mère. En estimant dans son arrêt que cet enfant était « le fruit d'un projet parental », elle rejoint la Cour de cassation qui considérait en septembre 2014 que le recours à la PMA à l'étranger n'était pas un obstacle à l'adoption. De même, la Cour d'appel de Versailles a fait droit aux demandes d'adoptions de quatre couples de femmes. HES (Socialistes lesbiennes, gais, bis et trans) se réjouit de ces décisions judiciaires civiles qui confortent les familles dans la réalité de leur diversité. HES salue la reconnaissance de la notion de "projet parental", qu'elle porte depuis longtemps à l'instar des associations homoparentales, et son inscription concrète dans la jurisprudence par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Cela n'était pas le chemin le plus direct, mais c'est une satisfaction de voir que le droit français s'adapte aux réalités familiales d'aujourd'hui sur les questions de filiation et de transmission. Il reste, pour mettre fin à une légalité nettement ubuesque, à ouvrir l'accès à la PMA en France à toutes les femmes. Loin des fantasmes et des anathèmes portés par les dogmatiques bornés des mouvements réactionnaires, les français·es doivent pouvoir protéger leur famille grâce à la sagesse des juges et à la pertinence des lois. Certaines de ces familles sont issues de projets longuement réfléchis, à l'origine de parcours complexes, et elles devraient obtenir de la loi qu'elle les accompagne et les soutienne davantage qu'elle ne les inquiète.

Don du sang : pour une fois qu'un comité réouvre un débat au lieu de



l'enterrer...

Le Comité consultatif national d'éthique a rendu son avis « concernant la contre-indication permanente du don de sang pour tout homme déclarant avoir eu une ou des relation(s) sexuelle(s) avec un ou plusieurs homme(s) ». Dans ce débat confus, HES (Socialistes lesbiennes, gais, bis et trans) rappelle que cet avis n'est pas une décision et que la décision aujourd'hui en vigueur est l'Arrêté du 12 janvier 2009 « fixant les critères de sélection des donneurs de sang », signé de la ministre des sports et de la santé de l'époque, Roselyne Bachelot. Comme quoi on peut s'offusquer de l'exclusion des homosexuels du don du sang tout en prenant la décision réglementaire qui la confirme. Plus sérieusement, HES rappelle que si le don du sang était un droit, aucune exclusion ne serait légitime. Or, et pour cause, personne ne demande la levée de toutes les exclusions du don du sang. HES note que l'avis du CCNE confirme la question centrale qui se pose, celle de la proportionnalité entre la mesure d'exclusion et les risques encourus. En soulignant le manque de fiabilité des déclarations des donneurs, le CCNE reconnaît les inconvénients de cette exclusion permanente. HES regrette que les études suggérées par le CCNE ne soient pas toujours pertinentes et risquent de prendre du temps. Plutôt que de mesurer une fiabilité des déclarations des donneurs sur leurs pratiques sexuelles, mieux vaudrait chercher à cerner l'incidence et la prévalence du VIH dans la population hétérosexuelle qui adopte des comportements à risque. Pour HES, le véritable enjeu de ce débat est double et n'a rien à voir avec une « simple » discrimination. D'abord ranger aux archives la notion administrative de « population à risque » pour enfin appréhender celle de « comportements à risque ». Ensuite, contribuer à palier la pénurie de sang qui affecte régulièrement notre système de soin. C'est

sur ces points que l'intéressant « rapport sur la filière sang » d'Olivier Veran, député de l'Isère, avançait. C'est sur ces points que l'actuelle ministre de la santé doit continuer à avancer, sans simplification ni facilité.